

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Agrométéorologie : Lutte contre les risques agro-climatiques - Année 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Centre d'Information Agrométéorologique et Economique (CIRAME), au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 50 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport,
- d'allouer à l'association Prévigrêle, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 18 725 €

La dépense sera imputée à hauteur de 68 725 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée